Service
Eau potable

Rapport annuel 2020

Montluçon COMMUNAUTÉ

Eau potable Rapport 2020

Le présent rapport rend compte de la qualité et du prix du Service Public de l'Eau de Montluçon Communauté pour l'année 2020.

L'établissement de ce rapport s'effectue conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-5 et D2224-1. Il publie les principales informations techniques et relatives au volume d'activités et à l'équilibre budgétaire.

L'objectif de ce rapport est multiple. Il vise, en premier lieu à fournir aux décideurs publics, les informations techniques et financières essentielles à l'appréciation de la qualité du service rendu pour décider des évolutions et adaptations. Il est également un vecteur d'informations à destination des usagers et garantit ainsi la transparence dans la gestion du service.

Au cours de l'année 2020, la Direction Eau et Assainissement de Montluçon Communauté a poursuivi, en étroite collaboration avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, son objectif de produire et distribuer une eau potable de qualité. Les efforts et adaptations du service doivent être poursuivis afin d'offrir une qualité de prestation accrue qui réponde aux attentes des usagers dans le cadre de la législation en vigueur.

Depuis le 1er janvier 2018, Montluçon Communauté gère l'eau potable en régie sur les communes de Montluçon, Désertines, Arpheuilles-Saint-Priest, Ronnet, Terjat pour la totalité du territoire et partiellement sur celles de Saint-Victor, Prémilhat et Domérat.

Concernant les autres communes, ce sont les SIVOM Région Minière (Doyet) et Rive Gauche du Cher (Huriel) qui gèrent cette compétence, les représentants de Montluçon Communauté siégeant au sein de leurs Comités syndicaux.

Périmètre de Montluçon Communauté

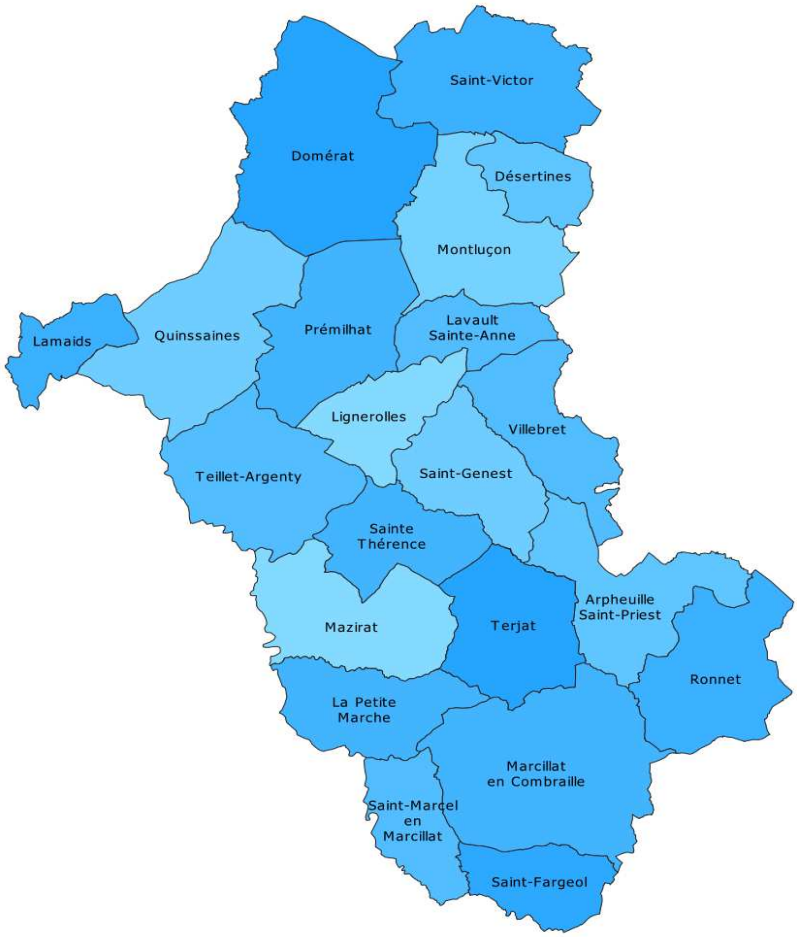

COMMUNE	POPULATION
ARPHEUILLES SAINT-PRIEST	363
DESERTINES	4 508
DOMERAT	8 946
LAMAIDS	227
LA PETITE MARCHE	182
LAVAULT SAINTE-ANNE	1 198
LIGNEROLLES	755
MARCILLAT EN COMBRAILLE	935
MAZIRAT	286
MONTLUCON	36 746
PREMILHAT	2 507
QUINSSAINES	1 512
RONNET	177
SAINT-FARGEOL	195
SAINT-GENEST	414
SAINT-MARCEL EN MARCILLAT	138
SAINT- VICTOR	2 137
SAINTE-THERENCE	191
TEILLET- ARGENTY	566
TERJAT	206
VILLEBRET	1 352
Total	**63 541**

Indicateurs de performance

Rendement de réseau de distribution 1

89,33 %

2 090 902 m³ + 114 492m³/ 2 468 713 m³ x 100

Indice linéaire des volumes non comptés 2

2,71 m3/km/ jour

(2 468 713 m3- 2 090 902 m3) / 382 km /365 j

Indice linéaire des pertes de réseau 3

1,89 m³/km/ jour

2 468 713m³- (2 090 902m³ + 114 492m³)/382 km/365 j

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 4

0,35 %

6 590 ml/5/382 000 ml x 100

Indice d'avancement de protection de la ressource 5 – Captage Gour du Puy

80 %

(indicateurs fournis par l'ARS)

Taux d'occurence des interruptions de service non programmées 6

0,31 coupure / 1000 abonnés

(7 coupures/22 646 x 1000)

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés 7

100 %

(délai maximal d'ouverture des branchements défini par le service : 3 jours suivant la réception de l'abonnement dûment rempli)

Taux de réclamations 8

0,22 %

(5 réclamations/22 646 abonné x 1000)

Contrôle règlementaire sur les eaux distribuées

	NOMBRE DE PRELEVEMENTS REALISES	NOMBRE DE PRELEVEMENTS NON CONFORMES	POURCENTAGE DE CONFORMITE
CONFORMITE BACTERIOLOGIQUE	109	0	100,0%
CONFORMITE PHYSICO – CHIMIQUE	113	0	100,0%

P 101.1 et P102.2 – indicateurs fournis par l'ARS

Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A – plan de réseaux	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour au moins annuelle	5	5
B – inventaire réseaux	Existence d'un inventaire, identifiant les tronçons de réseau avec linéaire de la canalisation et de la catégorie de l'ouvrage, avec information sur les matériaux et les diamètres pour au moins la moitié du linéaire total, et d'une procédure de mise à jour	10	10
	Valorisation de l'inventaire : 1 point (max 5) chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés concernant les matériaux et les diamètres. Le 5eme point est accordé si les informations sur les diamètres et les réseaux sont rassemblées sur 95 % du linéaire.	5	5
	Existence d'un inventaire, mentionnant la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux. La moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée.	10	10
	Valorisation de l'inventaire : 1 point (max 5) chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés concernant les date ou période de pose des tronçons identifiés, au-delà de 50%. Le 5eme point est accordé si les informations sur les diamètres et les réseaux sont rassemblées	5	5
	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, …)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	8
	Pour chaque branchement sont répertoriées les caractéristiques du ou des compteurs, incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose	10	10
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des travaux ou réparations effectués à leur suite	10	10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement, …)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (programme détaillé, assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjours de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5
	Total	120	118

P 103.2B

1 P 104.3. Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et le volume produit augmenté des volumes achetés.

2 P 105.3 Ratio entre le volume non compté (différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé) et le linéaire du réseau de desserte.

3 P106.3 Ratio entre le volume de pertes (différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé), et le linéaire du réseau de desserte.

4 P 107.2. Quotien de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaire branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

5 P 108.3. Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'ou vient l'eau potable distribuée.

6 P 151.1 Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés, multiplié par 1000.

7 P 152.1 Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délais auquel s'est engagé le service clientèle.

8 P.155.1. Nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000 (réclamations relatives à des écarts ou non-conformités vis à vis d'engagements contractuels, d'engagement de service, notament au regard du règlement de service, ou vis à vis de la règlementation, à l'execption de celles relatives au niveau de prix).

Les services de l'eau

22 646 abonnés en 2020

22 agents en 2020

Une usine de production d'eau potable située rue du Gour du Puy à Montluçon, d'une capacité de 1 200 m³/h (fonctionnement maximum sur deux ½ files de capacité 600 m³/h).

382 km de réseaux, (72,45 km sur le secteur Arpheuilles-Saint-Priest/Ronnet/Terjat et 309,55 km sur le secteur Montluçon/Désertines)

Deux sources situées sur la commune d'Arpheuilles-Saint-Priest (Vitat et Chez Caque - Montrobert) pour le secteur d'Arpheuilles-Saint-Priest, Ronnet et Terjat à l'arrêt depuis juillet 2018.

Sites de stockage et distribution

RESERVOIR	TYPE	CAPACITE	PROFONDEUR	ALIMENTATION	NETTOYAGE
HOPITAL	Station de reprise	7000 m³ 2 x 3500 m³	4 m	Usine du Gour du Puy (refoulement)	20/05/2020 11/06/2020
NOTRE DAME	Réservoir + station de reprise	2900 m³ (2x1100) + (2 x350)	2,46 m	Réservoir de l'Hôpital (refoulement)	Nettoyage et remise en service réservoir 1 le 19/02/2020 après travaux – 25/05/2020, 15/06/2020, 9/06/2020
LA VERNE	Réservoir	800 m³ (2x200) + 2x200)	2,50 m	Réservoir de Notre-Dame (refoulement)	08/06/2020 10/06/2020
CHATELARD	Château d'eau	500 m³ (2x250)	6,30 m	Réservoir de Montplaisir (refoulement)	9/06/2020 10/06/2020
MONTPLAISIR	Réservoir + station de reprise	1000 m³ (1x1000)	5,11 m	Réservoir Notre Dame (refoulement)	28/05/20
COTE DU PEU	Réservoir	1000 m³ (2x 500)	5,03 m	Réservoir de Montplaisir (gravitaire)	28/05/2020 11/06/2020
SAINT-JEAN	Réservoir + station de reprise	4000 m³ (2x2000)	3,93 m	Usine du Gour du Puy (refoulement)	28/05/2020 08/06/2020
MARIGNON	Réservoir + surpresseur	800 m³ (1x800)	4,19 m	Station de Saint Jean (refoulement)	27/05/20
LES REAUX	Surpresseur			Réservoir de Marignon (gravitaire)	
GUINEBERTS	Réservoir	2200 m³ (2x400) et (2x700)	3,51 m	Sation de Saint Jean (refoulement)	28/05/2020 10/06/2020
BUFFON	Réservoir	2200 m³ (2x1100)	5 m	Sation de Saint Jean (refoulement)	25/05/2020 11/06/2020
HAUT BUFFON	Château d'eau	150 m³ (1x150)	7 m	Réservoir de Buffon bas (refoulement)	27/05/20
VILLARS	Réservoir + surpresseur + château d'eau	1200 + 250 m³(1x1200) + (2x125)	5,8 m 3 m	Réservoir des Guineberts (gravitaire)	26/05/20
LES PLANTES	Réservoir + station de reprise	1100 m³ (1x1100)	5 m	Usine du Gour du Puy (refoulement)	09/06/20
CROIX DE FER	Château d'eau	400 m³ (1x400)	5m	Station SIVOM Région Minière (refoulement)	29/05/20

Production

L'eau, produite et distribuée sur Montluçon, Désertines et St-Victor Sud est exclusivement issue de la rivière : le Cher. Ces eaux sont traitées à l'Usine de Production d'Eau Potable du Gour du Puy à Montluçon. La filière de traitement totalement rénovée permet de produire l'eau potable en quantité et qualité répondant aux besoins des populations et respectant scrupuleusement les normes de potabilité et qualité en vigueur.

Pour le secteur Arpheuilles/Ronnet et Terjat, en 2020, la totalité de la consommation provient également du Cher via l'achat d'eau au SIVOM Région Minière.

L'entretien et la maintenance sur les infrastructures de pompage, de stockage et de production, ainsi qu'une partie des nettoyages des réservoirs, sont assurés en régie. Pour les autres réservoirs, le service fait appel à une entreprise extérieure.

Prélèvements

Le prélèvement d'eau brute à l'Usine de Production du Gour du Puy est de 2 601 929 m³ en 2020, en baisse de -2,76% par rapport à 2019 (2 675 910 m³). La production d'eau potable sur l'Usine de Production du Gour du Puy est de 2 373 009 m³ en 2020, en baisse de 1,86% par rapport à 2019 (2 418 034 m³).

Le rendement de l'usine du Gour du Puy est de 91,20**%**[1]. En 2019, ce rendement était de 90,42% (+ 0,78). Ce rendement d'usine reste stable depuis deux ans suite à la mise en service de la nouvelle filière de traitement du Gour du Puy courant 2018.

Pour le secteur Arpheuilles/Ronnet et Terjat, la production est de 0 m³ en 2020 sur les sources de Bois Vitat et chez Caque/Montrobert.
Pour l'essentiel de la consommation et suite à un arrêt d'exploitation des deux sources depuis juillet 2018, le service a eu recours en 2020 à l'achat d'eau auprès du SIVOM Région Minière pour 95 704 m³.
La production d'eau potable totale pour Montluçon Communauté est donc pour 2020 de 2 468 713 m³.

1 Rendement = volume produit 2019 / sur volume prélevé 2019 (hors secteur Arpheuilles) soit 2 373 009 / 2 601 929 = 91,20%

Exportation

Le Service exporte de l'eau à destination du SIVOM Rive Gauche du Cher à Huriel. Cette exportation est considérée comme une vente d'eau en gros. Au total, les volumes exportés en 2020 s'établissent à 2 3 7 8 9 m³ contre 36 728 m³ en 2019.

Facturation

En 2020, le périmètre des volumes d'eau facturés comprend l'ensemble des usagers (domestiques, industriels et bâtiments communaux) des communes de Montluçon, Désertines, Arpheuilles-Saint-Priest, Ronnet et Terjat, ainsi que les exportations d'eau. Les volumes facturés sont de 2 090 902 m³, en baisse de 7,93% par rapport à 2019 (2 270 995 m³)

Rendement primaire du réseau

Plusieurs approches existent pour évaluer le rendement hydraulique du réseau.

*Le **rendement primaire** du réseau est le ratio entre les volumes facturés aux abonnés et le volume mis en distribution. Les volumes facturés aux abonnés ne tiennent pas compte des eaux de service (nettoyages des infrastructures et consommation propre du service), des soutirages liés à la défense incendie et aux bouches de lavage ou des sous-comptages dus à l'ancienneté des compteurs.*

Le rendement primaire est donc le mode de calcul le moins élaboré et il peut être faussement pénalisant, car tous les volumes autorisés et non facturés ne sont pas intégrés.

En 2020, le rendement primaire[1] du réseau est de 78,50% sur le secteur Arpheuilles-Saint-Priest/Ronnet/Terjat et de 84,95% sur le secteur de Montluçon/Désertines (contre 90,43% en 2019) soit un rendement primaire pour l'ensemble de la collectivité de 84,70% (contre 90,05% en 2019).

[1] Rendement primaire = volume facturé / sur volume produit soit 2 090 902 / 2 468 713 = 84,70 %

*Le **rendement net** est le mode de calcul le plus pertinent car il permet de prendre en compte la totalité des volumes d'eau utilisés en intégrant les volumes autorisés. Il reflète avec plus de cohérence la perte d'eau réelle du réseau. C'est donc logiquement que, depuis 2008, il a été décidé de publier le rendement net du réseau de distribution.*

En 2020, le rendement net [2] du réseau est de 85,11% sur le secteur Arpheuilles-Saint-Priest/Ronnet/Terjat et de 89,50% sur le secteur de Montluçon/Désertines (contre 96,06% en 2019), soit un rendement net pour pour l'ensemble de la collectivité de 89,33% (contre 95,67% en 2019).

[2] Le rendement net intègre les volumes autorisés non facturés (pompiers, purges, sous-comptages, besoins de service...). En 2020, ce volume non facturé est de 108 159 m³ pour Montluçon et Désertines et 6 333 m³ pour Arpheuilles-Saint-Priest/Ronnet/Terjat, soit 114 492 m³ pour la collectivité.
Rensement net : volume facturé + volume aurorisé/volume produit, soit 2 090 902 + 114 492 / 2 468 713 = 89,33%.

En cette année particulière liée à la pandémie de la Covid-19, une baisse notable du rendement de réseau a été enregistrée, principalement due à une baisse du volume facturé sur l'année et à la difficulté d'organiser la recherche de fuite en raison du contexte sanitaire.

Afin de fiabiliser le calcul du rendement sur les années à venir, l'utilisation du logiciel Temetra combiné à la double relève mise en place sur l'année 2020, permettront de réaliser un calcul indépendant des incertitudes liées aux périodes de relève par quartier.

Qualité de l'eau

Le contrôle règlementaire

Le contrôle réglementaire est réalisé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) Auvergne Délégation Territoriale de l'Allier, l'ancienne Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS).

Limites de qualité

Les limites de qualité concernent des paramètres microbiologiques (bactéries, virus, …) et des substances chimiques (fer, manganèse, plomb, pesticides, nitrates, hydrocarbures aromatiques polycycliques…). Les seuils de ces limites sont définis pour que ces paramètres ne présentent pas de risques pour la santé du consommateur.

Références de qualité

Les références de qualité constituent 25 indicateurs de fonctionnement de la filère de traitement. Ils permettent de détecter un dysfonctionnement des installations et peuvent être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur, sans incidence sur sa santé.

Résultat du contrôle sanitaire : limites de qualité

	Limite de qualité	Contrôle Prise d'eau Gour du Puy	Nombre De valeur 2	Contrôle Station Gour du Puy	Nombre De valeur 2	
NITRATES	50 mg/l (ESU)	2 mg/l	5	2,30mg/l	11	mini
		7,84 mg/l		8,71 mg/l		moyenne
		13,30 mg/l		18,60 mg/l		maxi
PESTICIDES 1	0,5 µg/l (ESU)	0,09 µg/l	5	0,03 µg/l	4	mini
		0,17 µg/l		0,04 µg/l		moyenne
		0,22 µg/l		0,05 µg/l		maxi

1 tritazines, amides, organophosphorés, carbamates ou urées substituées. La norme est fixée à 0,1 µg/l pour la concentration maximale de chaque pesticide quantifié, et à 0,5 µg/l pour la concentration totale en pesticides.

En 2020, toutes les analyses portant sur la recherche des nitrates et des pesticides réalisées en dirtribution sont conformes à la norme, ainsi que 100% des 109 prélèvements microbiologiques.

Titre hydrotimétrique

11,16 °f	mini
12,33 °f	moyenne
13,46 °f	maxi

(12 valeurs 2)

Carbone organique total

1,10 mg/l C	mini
1,43 mg/l C	moyenne
2,10 mg/l C	maxi

(12 valeurs 2)

Equilibre calcocarbonique

2	mini
3	moyenne
4	maxi

(4 valeurs 2)

Résultat du contrôle sanitaire : références de qualité

Paramètres aluminium

Suite au changement de réactif de traitement dans le cadre de la modernisation de l'usine du Gour du Puy et afin de mieux éliminer la matière organique (passage au chlorure ferrique), les sels d'aluminium ne sont plus utilisés.

Paramètres dureté

La ressource exploitée, la rivière le Cher est une eau de surface douce et peu calcaire. La quantité totale de calcium et de magnésium contenue dans l'eau est mesurée par le Titre Hydrotimètrique, le TH.

Autres références

L'eau distribuée respecte les normes de qualité fixées pour les paramètres ayant un impact direct sur la santé.

Les références de qualité concernent 25 paramètres, qui n'ont pas d'effet direct sur la santé des consommateurs, mais qui permettent de juger la qualité du fonctionnement des installations.

Dans l'eau distribuée via l'ancienne filière de traitement, les résultats étaient insatisfaisants pour les trois paramètres : chlorites, carbone organique total et équilibre calcocarbonique.

Suite à la mise en service de la nouvelle filière de traitement sur l'usine de production d'eau potable du Gour du Puy, 92% des prélèvements ont été conformes en 2019 et 2020 pour le paramètre Carbone Organique Total.

L'eau du Cher présente une agressivité naturelle compensée par des traitements de reminéralisation.

Sur 2020, 85% des prélèvements en sortie d'usine du Gour du Puy ont respecté la référence de qualité définie pour l'équilibre calcocarbonique.

[2] les valeurs correspondent au nombre d'échantillons recueillis sur les différents points de prélèvement.

Suivi et exploitation du réseau

Le service Exploitation assure la maintenance et les interventions sur le réseau sur une base SIG (Système d'Informations Géographiques) recensant les problèmes rencontrés ou les réclamations des abonnés. Ses missions sont diverses, depuis la recherche et la réparation de fuites ou les manœuvres annuelles de vannes du réseau jusqu'au changement de compteur chez l'abonné. Il réalise également des travaux en régie.

Compteurs

Les travaux de renouvellement de compteurs sont des interventions exécutées à l'initiative du service. Ils concernent des compteurs de plus de 15 ans conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 mars 2007, en lien avec la relève annuelle.
Depuis 2014, les renouvellements de compteurs sont programmés et nivelés sur une période de 15 ans afin de lisser la charge d'activité et les investissements du service.
Afin d'améliorer le service rendu aux abonnés et le suivi des consommations, le service poursuit également la mise en place de têtes de radio-relève.

Remplacement des branchements en plomb

Depuis le 25 décembre 2013[1], la concentration en plomb ne doit pas dépasser 10 µg/l au robinet des usagers, c'est-à-dire à l'aval du compteur.

L'obligation de réduire le plomb dans l'eau de consommation n'impose pas le remplacement des branchements en plomb.

La réduction du paramètre plomb intervient lors d'interventions ponctuelles sur un branchement en régie (si l'abonné a modifié son réseau privatif), dans le cadre des travaux neufs et du renouvellement des réseaux. Lors des travaux de réhabilitation de l'usine terminés courant 2018, le traitement a évolué de façon à produire une eau légèrement entartrante.

Un programme annuel de renouvellement est en cours sur les canalisations posées avant les années 80.

1 Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eux minérales naturelles, fixant une limite de qualité sur le paramètre plomb de 25 µg/l depuis le 25 décembre 2003, abaissée à 10 µg/l au 25 décembre 2013.

Réseau

Pour supprimer le phénomène de coloration de l'eau, le service Exploitation procède à des changements de vannes défectueuses et au maillage entre conduites. Ce travail s'effectue par zonage et à l'occasion d'interventions curatives.
Le service essaie également de remplacer les conduites en réduisant les diamètres pour permettre un renouvellement de l'eau plus rapide et un temps de séjour plus court dans les canalisations. Ce procédé permet de réduire de façon significative le nombre de purges.

Accessoires de réseau

Des manœuvres de vannes sont effectuées avec la mise en place d'actions correctives si nécessaire. Le secteur est réparti en 13 quartiers de manœuvres.
10 interventions ont eu lieu durant l'année 2020 principalement sur les gros diamètres. Les manœuvres de vannes interviennent également lors de changement d'organes sur le réseau (colliers de prise en charge, pose de manchons, obturation de vannes, ect…)

Fuites

Les délais de réparation des fuites varient en fonction de l'urgence. Les fuites non apparentes sont soupçonnées par sectorisation et détectées par corrélation acoustique
(1079 heures d'analyse de logger en 2020).

Les fuites apparentes présentent généralement un caractère d'urgence en raison des risques potentiels d'inondations de caves et des chaussées glissantes, particulièrement en période de gel. La moitié des fuites signalées est réparée dans la journée, 40% le sont sous 4 à 5 jours, le reliquat (10%) nécessitant un délai plus long (autorisation pour intervenir sur le domaine public).

Demande des abonnés

Le service répond aux différentes demandes des abonnés. Un rendez-vous est proposé en fonction du degré d'urgence.

Astreinte

Sous l'autorité d'un responsable, un service d'astreinte est assuré en dehors des heures ouvrées. Le responsable d'astreinte, au regard de la gravité du problème, décide des moyens appropriés pour intervenir.

Chiffres clés 2020

1024 interventions en 2020 dont 749 à la demande des abonnés.

986 compteurs équipés de module de radio-relève remplacés et 504 cibles posées sur des compteurs existants.

13 branchements d'eau potable créés,
27 remplacés ou modifiés,
150 branchements renouvelés dans le cadre des travaux neufs.

Réparation de fuites :
150 (37 sur conduites, 54 avant compteurs, 58 sur branchements, 1 sur PI/BI)

29 purges partielles du réseau liées à des problèmes d'eau jaune ou un manque de pression.

Indicateurs financiers

Recettes réelles	2019	2020
fonctionnement	5 733 693,77 €	5 763 538,77 €
investissement	329 069,94 €	58 339,01 €
Total Recettes	**6 062 763,71 €**	**5 821 877,78 €**
Dépenses réelles		
fonctionnement	3 761 610,99 €	3 187 575,54 €
investissement	2 771 505,05 €	2 914 827,62 €
Total Dépenses	**6 533 116,04 €**	**6 102 403,16 €**

Redevance et principes tarifaires

Le service Relations abonnés émet une facture basée sur les volumes d'eau potable consommés, issus des relèves de compteurs. Depuis 2019, les abonnés de l'ensemble du territoire communautaire recoivent désormais deux factures eau potable : une en début d'année concernant l'abonnement eau, et une lors de la relève annuelle pour la consommation eau.
Le tarif de l'eau potable est révisé chaque année et voté par le Conseil communautaire afin de permettre l'équilibre du budget du service. En 2021, les élus communautaires ont décidé d' augmenter les tarifs de l'eau de 2,5 % en intégrant la procédure d'harmonisation des tarifs sur le territoire communautaire.

Répartition des principales recettes

vente d'eau aux abonnés	4 029 821,44 € 70,28 % [1]	4039035,17 70,08%
Redevance pollution d'origine domestique AELB	425 413,34 €	410 562,42 €
Redevance de prélèvement AELB	133 149,20 €	119 199,45 €
Subventions de fonctionnement	0,00 €	14 941,78 €
Subventions d'investissement	31 103,47 €	3 024,00 €
réalisation de branchements particuliers	50 232,85 €	51 584,09 €
abonnements eau potable	937 540,52 €	923 678,10 €

[1] % des recettes réelles de fonctionnement

Montluçon, Désertines, Domérat, St-Victor, Lavault Ste-Anne

Consommation (€ HT/m³)	Abonnement Eau DN15 (forfait HT)	Redevance prélèvement (€/m³)	Lutte pollution (€/m³)	Redevance SMEA [1] (€/m³)	Montant TTC consommation moyenne de 120 m³ TVA 5,5%	
1,9253	39,33	0,0537	0,23	0,13	341,03	2021
1,8783	38,37	0,0539	0,23	0,13	330,68	2020
1,8783	38,37	0,0603	0,23	0,13	331,48	2019

[1] SMEA = Syndicat mixte des eaux de l'Allier

Arpheuilles St-Priest, Ronnet, Terjat [2]

1,4751	56,26	0,0537	0,23	0,13	298,48	2021
1,3781	59,54	0,0539	0,23	0,13	289,68	2020
1,3781	59,54	0,0603	0,23	0,13	290,49	2019

[2] Gestion assurée par Montluçon Communauté depuis le 1er janvier 2018

Répartition des principales dépenses

personnel et frais assimilés	1 207 919,12 €	1 220 988,53 €
Exploitation, entretien et maintenance	1 295 965,37 €	1 100 042,53 €
Redevance pollution domestique AELB	554 225,00 €	380 894,00 €
Redevance de prélèvement AELB	123 775,00 €	112 322,00 €
Equipement, études et travaux neufs	1 407 059,36 €	1 481 746,53 €
Remboursement d'emprunt	1 716 532,81 €	1 761 640,32 €
Autres charges de fonctionnement	348 390,38 €	40 542,34 €

La dette et son évolution

Capital restant dû	20 736 075,79 €	19 703 259,38 €
Durée d'extinction	16 ans	15 ans
Rapport épargne brute/capital	9,51%	13,07%
Annuité de la dette	1 716 532,81 €	1 761 640,32 €
En cours de dette	20 736 075,79 €	19 703 259,38 €
Taux d'intérêt moyen	1,66%	1,68%
Abandons de créance	325 394,61 €	27 127,80 €

Travaux neufs

En 2020, le renouvellement des réseaux a été poursuivi avec le remplacement de 1 800 ml et la reprise de 150 branchements pour un montant de 711 700,34 euros HT.

2019-2020	Montant HT	Linéaire ml	branchements
Route de Lavault	205 785,90 €	450	40
Avenue Claude Debussy	314 997,89 €	850	63
Rue Clément Ader	190 916,55 €	500	47

Sur les sites de production et de stockage d'eau potable, les principaux investissements lancés ont été finalisés :

- la création d'un By-pass sur le site de Notre-Dame afin de sécuriser l'alimentation des secteurs de La Verne et Montplaisir pour un montant de **230 116,33 € HT**,

- le remplacement de ballons anti-bélier sur les stations de l'Hôpital et Villars pour un montant de **39 593,00 € HT**.